

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Convocation du Conseil Municipal : le 11.02.2026

ORDRE DU JOUR

Désignation d'une secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17/12/2025

RUBRIQUE	OBJET
FINANCES	Approbation CFU 2025 Commerces
	Affectation Reprise anticipée résultat 2025 Commerces
	Vote BP 2026 Commerces
	Approbation CFU 2025 Commune
	Affectation Reprise anticipée résultat 2025 Commune
	Vote BP 2026 Commune
FISCALITE	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026
PATRIMOINE	Résiliation anticipée du bail professionnel du salon de coiffure et demandes d'indemnisation.
	<i>Délibération de principe</i> : mise à disposition d'un local professionnel (salon de coiffure) pour l'installation d'un cabinet d'infirmières
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES	Désignation du nouveau lieu de réunion du Conseil Municipal
POUVOIR DE POLICE	Convention fourrière 2026
ENVIRONNEMENT	Adhésion 2026 à la FREDON 17
	Adhésion 2026 à l'association les Maires pour la Planète
AUTRES	Demande de versement d'un acompte de participation au Syndicat de Gestion Forestière des Bois de La Bastière

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal TARDY, le Maire.

Madame Lydia BERETTI est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26/11/2025 est approuvé.

En exercice : 18

Présents : 13

Représentés : 2

Votants : 15

Absents : 3

Avant de passer au vote des reprises anticipées des résultats et de budgets, Monsieur le Maire précise à l'assemblée que Monsieur Chaillous, responsable compte du SGC de Ferrières nous fait savoir le 24.06.2026 que « le vote du CFU demain soir est très peu réalisable ».

De ce fait, les CFU comptes financiers commerces et commune devront être votés par la prochaine équipe municipale.

DELIB 2026_0225_01 REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT 2025 COMMERCES

Depuis le 5 février 2026, l'application comptable **Hélios** de la direction générale des finances publiques (DGFIP) est affecté par un incident technique exceptionnel, outil central du dispositif de gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Cet incident, présenté par l'administration comme résultant de la défaillance d'un équipement matériel de stockage, a entraîné pendant plusieurs jours une indisponibilité totale ou partielle du système. Il a eu pour conséquence de retarder ou d'empêcher le traitement de bordereaux de mandat, le contrôle des dépenses et le décaissement des paiements.

Depuis le 17 février, l'application Hélios est de nouveau fonctionnelle mais le CFU n'est toujours pas disponible sur l'application CDG-D SPL.

C'est la raison pour laquelle Monsieur Chaillous, responsable du SGC de Ferrières nous informe qu'il n'est pas possible d'approuver le CFU car nous ne pouvons pas l'éditer et nous demandons donc de reporter l'approbation du CFU et d'**effectuer une reprise anticipée du résultat 2025** avec vote du budget.

Monsieur le Maire présente le résultat cumulé 2025 « Commerces » et propose la reprise anticipée de résultat de fonctionnement 2025 détaillé ci-dessous.

Commerces -Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	58 005,22	13 572,00	71 577,22
	Recettes réalisées	B	7 905,22	12 905,28	20 810,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	50 100,00	71 657,78	121 757,78
	Dépenses réalisées	E	5 133,82	282,95	5 416,77
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/)	G = B-E	2 771,40	12 622,33	15 393,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/)	H	-7 905,22	58 085,78	50 180,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-5 133,82	70 708,11	65 574,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/)	I = C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	-5 133,82	70 708,11	65 574,29

COMMERCES-REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 622,33
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 085,78
C Résultat à affecter	70 708,11
=A. + B. (hors restes à réaliser)	
(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-5 133,82
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	5 133,82
REPRISE =C. = G. + H	70 708,11
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	5 133,82
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	65 574,29

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide
-D'ADOPTER la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2025 « COMMERCES » présentée ci-dessus.

DELIB 2026_0225_02 VOTE BUDGET 2026 COMMERCES

Après avoir adopté la reprise anticipée du résultat 2025, Monsieur le Maire présente le projet de budget commerces 2026 détaillé ci-dessous :

COMMUNE DE LA DEUISE - Commerces DE LA DEUISE - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	47 352,00	52 485,82
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 133,82	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement		52 485,82	52 485,82
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	73 982,29	8 408,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	65 574,29
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		73 982,29	73 982,29
TOTAL DU BUDGET		126 468,11	126 468,11

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	50 100,00	0,00	0,00	47 352,00	47 352,00	0,00	47 352,00	47 352,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 160,00	0,00	0,00	1 160,00	1 160,00	0,00	1 160,00	1 160,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	41 500,00	0,00	0,00	40 292,00	40 292,00	0,00	40 292,00	40 292,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	42 660,00	0,00	0,00	41 452,00	41 452,00	0,00	41 452,00	41 452,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 440,00	0,00		5 900,00	5 900,00		5 900,00	5 900,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	7 440,00	0,00	0,00	5 900,00	5 900,00	0,00	5 900,00	5 900,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	50 100,00	0,00	0,00	47 352,00	47 352,00	0,00	47 352,00	47 352,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé 5 133,82

Total des dépenses d'investissement cumulées 52 485,82

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		50 100,00	0,00	47 352,00	47 352,00	47 352,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	50 100,00		42 352,00	42 352,00	42 352,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		50 100,00		42 352,00	42 352,00	42 352,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé						0,00
Affectation au compte 1068						5 133,82
Total des recettes d'investissement cumulées						52 485,82

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		71 657,78	0,00	0,00	73 982,29	73 982,29	0,00	73 982,29	73 982,29
011	Charges à caractère général	13 607,00	0,00	0,00	19 111,51	19 111,51	0,00	19 111,51	19 111,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	7 250,78	0,00	0,00	6 310,78	6 310,78	0,00	6 310,78	6 310,78
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		20 857,78	0,00	0,00	25 422,29	25 422,29	0,00	25 422,29	25 422,29
66	Charges financières	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
67	Charges spécifiques	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00			5 508,00	5 508,00		5 508,00	5 508,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		700,00	0,00	0,00	6 208,00	6 208,00		6 208,00	6 208,00
Total des dépenses réelles		21 557,78	0,00	0,00	31 630,29	31 630,29	0,00	31 630,29	31 630,29
023	Virement à la section d'investissement	50 100,00			42 352,00	42 352,00		42 352,00	42 352,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		50 100,00			42 352,00	42 352,00		42 352,00	42 352,00
D002 Résultat reporté ou anticipé									0,00
Total des dépenses de fonctionnement									73 982,29

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							B
RECETTES							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL		13 572,00	0,00	8 408,00	8 408,00	8 408,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	13 572,00	0,00	8 408,00	8 408,00	8 408,00	
Total des recettes de gestion des services		13 572,00	0,00	8 408,00	8 408,00	8 408,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		13 572,00	0,00	8 408,00	8 408,00	8 408,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00	
R002 Résultat reporté ou anticipé							65 574,29
Total des recettes de fonctionnement							73 982,29

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide,
-D'ADOPTER le budget « COMMERCES » de l'exercice 2026 présenté ci-dessus avec la reprise anticipée du résultat 2025

DELIB 2026_0225_03 REPRISE ANTICIPEE RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT 2025 COMMUNE

Monsieur le Maire présente le résultat cumulé 2025 « **COMMUNE** » et propose la reprise anticipée de résultat de fonctionnement 2025 détaillé ci-dessous.

COMMUNE-Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	645 461,92	888 058,94	1 533 520,86
	Recettes réalisées	B	113 316,47	922 223,73	1 035 540,20
	Restes à réaliser	C	14 333,27	0,00	14 333,27
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	589 683,27	1 338 826,31	1 928 509,58
	Dépenses réalisées	E	219 802,30	785 610,59	1 005 412,89
	Restes à réaliser	F	26 832,00	0,00	26 832,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/)	G = B-E	-106 485,83	136 613,14	30 127,31
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/)	H	-55 778,65	450 767,37	394 988,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-162 264,48	587 380,51	425 116,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/)	I = C-F	-12 498,73	0,00	-12 498,73
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	-174 763,21	587 380,51	412 617,30

COMMUNE- REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	136 613,14
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	450 767,37
C Résultat à affecter	587 380,51
=A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	-162 264,48
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. <u>Solde des restes à réaliser d'Investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)	-12 498,73
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	174 763,21
REPRISE =C. = G. + H	587 380,51
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	174 763,21
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	412 617,30
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

-D'ADOPTER la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2025 « **COMMUNE** » présentée ci-dessus.

DELIB 2026_0225_04 Vote BUDGET 2026 COMMUNE

Après avoir adopté la reprise anticipée du résultat 2025, Monsieur le Maire présente le projet de budget COMMUNE 2026 détaillé ci-dessous :

COMMUNE DE LA DEVISE - COMMUNE DE LA DEVISE - BP - 2026			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	301 300,56	476 063,77
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	26 832,00	14 333,27
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	162 264,48	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement		490 397,04	490 397,04
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 262 539,44	849 922,14
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	412 617,30
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		1 262 539,44	1 262 539,44
TOTAL DU BUDGET		1 752 936,48	1 752 936,48

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	589 683,27	26 832,00	0,00	301 300,56	301 300,56	0,00	301 300,56	328 132,56
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	579 013,27	26 832,00	0,00	295 500,56	295 500,56	0,00	295 500,56	322 332,56
Total des dépenses d'équipement	579 013,27	26 832,00	0,00	295 500,56	295 500,56	0,00	295 500,56	322 332,56
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 670,00	0,00		4 800,00	4 800,00		4 800,00	4 800,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	5 670,00	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	584 683,27	26 832,00	0,00	301 300,56	301 300,56	0,00	301 300,56	328 132,56
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé 162 264,48

Total des dépenses d'investissement cumulées 490 397,04

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
17	EGLISE		0,00	0,00	22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00
53	BATIMENTS COMMUNAUX		196 440,65	0,00	75 084,69	75 084,69	0,00	75 084,69
55	VOIRIE		623 140,10	0,00	117 000,00	117 000,00	0,00	117 000,00
61	MAIRIES		71 871,84	0,00	34 470,00	34 470,00	0,00	34 470,00
64	CENTRES BOURGS		74 242,17	26 832,00	29 045,87	29 045,87	0,00	29 045,87
69	ECOLE		262 442,73	0,00	17 400,00	17 400,00	0,00	17 400,00
TOTAL			1 228 137,49	26 832,00	295 500,56	295 500,56	0,00	295 500,56

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL	586 913,07	14 333,27	301 300,56	301 300,56	315 633,83	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	37 018,49	14 333,27	8 712,60	8 712,60	23 045,87	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	178 018,49	14 333,27	8 712,60	8 712,60	23 045,87	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	39 860,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	14 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
Total des recettes financières	54 360,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	232 378,49	14 333,27	40 712,60	40 712,60	55 045,87	
021 Virement de la section de fonctionnement	338 369,41		249 922,79	249 922,79	249 922,79	
040 Opérations ordre transf. entre sections	11 165,17		10 665,17	10 665,17	10 665,17	
041 Opérations patrimoniales	5 000,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	354 534,58		260 587,96	260 587,96	260 587,96	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé						0,00
Affectation au compte 1068						174 763,21
Total des recettes d'investissement cumulées						490 397,04

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 338 826,31	0,00	0,00	1 262 539,44	1 262 539,44	0,00	1 262 539,44	1 262 539,44
011	Charges à caractère général	417 579,89	0,00	0,00	394 754,00	394 754,00	0,00	394 754,00	394 754,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	471 514,00	0,00		476 800,00	476 800,00		476 800,00	476 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	96 847,84	0,00	0,00	126 197,48	126 197,48	0,00	126 197,48	126 197,48
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		985 941,73	0,00	0,00	997 751,48	997 751,48	0,00	997 751,48	997 751,48
66	Charges financières	1 350,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses Imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		3 350,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00
Total des dépenses réelles		989 291,73	0,00	0,00	1 001 951,48	1 001 951,48	0,00	1 001 951,48	1 001 951,48
023	Virement à la section d'investissement	338 369,41			249 922,79	249 922,79		249 922,79	249 922,79
042	Opérations ordre transf. entre sections	11 165,17			10 665,17	10 665,17		10 665,17	10 665,17
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		349 534,58			260 587,96	260 587,96		260 587,96	260 587,96
D002 Résultat reporté ou anticipé									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									1 262 539,44

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							B
RECETTES							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL		888 058,94	0,00	849 922,14	849 922,14	849 922,14	
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	38 616,00	0,00	37 420,00	37 420,00	37 420,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	72 255,14	0,00	73 926,14	73 926,14	73 926,14	
731	Fiscalité locale	461 898,00	0,00	452 645,00	452 645,00	452 645,00	
74	Dotations et participations	293 226,00	0,00	268 631,00	268 631,00	268 631,00	
75	Autres produits de gestion courante	20 063,80	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	
Total des recettes de gestion des services		888 058,94	0,00	849 922,14	849 922,14	849 922,14	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		888 058,94	0,00	849 922,14	849 922,14	849 922,14	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00	
R002 Résultat reporté ou anticipé						412 617,30	
Total des recettes de fonctionnement cumulées						1 262 539,44	

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES					B8
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					4 100,00
65748	03	Nuit d'Halloween, Prix des lecteurs, Soirée contes, Marché de Noël, achat d'ouvrages et matériel pour la bibliothèque	ASSOCIATION BIBLIO MUSE	Association	1 500,00
65748	06	Education routière : sensibiliser les enfants aux risques routiers (passager de véhicule, piéton ou cycliste)	PREVENTION ROUTIERE	Association	150,00
65748	01	Stérilisation et identification des chats errants sur La Devise	PROTECTION CHATS ANIMAUX NATURE	Association	150,00
65748	02	Poursuite et continuité des actions menées les années précédentes, offrir un nouveau spectacle ou activité extérieure pour le dernier jour d'école	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	Association	250,00
65748	09	Spectacle scènes de jardins en Août 2026 sur la commune	SCENES DE JARDINS	Association	300,00
65748	10	Participation aux cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 nov	SAPEURS POMPIERS	Association	150,00
65748	07	Remplacement des 2 filets des buts + filet pare-ballon	VANDRE FOOTBALL CLUB	Association	500,00
65748	05	Soutien aux personnes malades par des ateliers de mobilisation cognitive, activités physiques adaptées	FRANCE ALZHEIMER 17	Association	50,00
65748	08	Entretien des tombes « mort pour la France » dans nos cimetières	SOUVENIR FRANCAIS	Association	50,00
65748	04	Sorties scolaires, abonnement Beneylu, abonnement Edumoov, élection des parents d'élèves sur plateforme électronique	ADCS OCCE 17	Association	1 000,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide,

-D'ADOPTER le budget COMMUNE de l'exercice 2026 présenté ci-dessus avec la reprise anticipée du résultat 2025

DELIB 2026_0225_05 Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	39.96 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	62.92 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	8.75 %
Cotisation foncière des entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	%

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DELIB 2026_0225_06 : Résiliation anticipée du bail professionnel du salon de coiffure et demandes d'indemnisation.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier reçu le 31.12.2025 par **Madame FETIVEAU Lucile** née MUNSCH, locataire du local du salon de coiffure, situé au 20 rue Charles Henri Percheron Vandr  17700 LA DEVISE, qui nous informe de sa d cision de mettre fin par anticipation son contrat de bail sign  le 31.12.2018. **Le contrat prendra fin le 30.06.2026.**

Madame FETIVEAU Lucile demande que les indemnit s dues,   la suite d'une r siliation anticip e inscrite dans *l'article 33-1 « indemnit s pour r siliation anticip e par le preneur au profit du bailleur »*, ne soient pas appliqu es compte tenu de la reprise du local par un cabinet d'infirmi res.

De m me, **Madame FETIVEAU Lucile** demande une indemnisation correspondant   **2 mois de loyers gratuits** en  change des frais d'installation d'une climatisation pour un montant de 736.80  TTC (614  HT) et la mise en place de 2  viers.

Le Conseil Municipal, apr s en avoir d lib r  et   l'unanimit ,

ACCEPTTE la demande de **Madame FETIVEAU Lucile**, locataire du salon de coiffure

DECIDE que les indemnit s dues,   la suite d'une r siliation anticip e inscrite dans *l'article 33-1*

« indemnit s pour r siliation anticip e par le preneur au profit du bailleur », ne soient pas appliqu es compte tenu de la reprise du local par un cabinet d'infirmi res.

ACCEPTTE d'octroyer **2 mois de loyers gratuits** en  change des frais d'installation d'une climatisation pour un montant de 736.80  TTC (614  HT) et la mise en place de 2  viers.

AUTORISE le Maire   signer tous les actes n cessaires   la mise en  uvre de la pr sente d lib ration.

DELIB 2026_0225_07 : DELIBERATION DE PRINCIPE : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL (salon de coiffure) POUR L'INSTALLATION D'UN CABINET D'INFIRMIERES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que **Mesdames Vanessa VILMET et Maryline FERRARI** par courrier en date du 10.12.2025 nous sollicitent pour la mise   disposition d'un local professionnel afin d'installer leur cabinet d'infirmi res   compter du 01.09.2026.

Compte tenu de la demande de r siliation anticip e du bail professionnel   compter du 01.07.2026 de Madame Lucile FETIVEAU « LUCILE coiffure » concernant le local situ  au 20 rue Charles Henri Percheron Vandr  17700 La DEVISE, Monsieur le Maire propose que le local du salon de coiffure soit mis   disposition   Mesdames Vanessa VILMET et Maryline FERRARI pour l'installation de leur cabinet d'infirmi res.

Les conditions de la convention ou du contrat de mise   disposition du local seront d finies ult rieurement.

Le Conseil Municipal, apr s en avoir d lib r  et   l'unanimit ,

ACCEPTTE par principe la mise   disposition   Mesdames Vanessa VILMET et Maryline FERRARI du local (salon de coiffure) situ  au 20 rue Charles Henri Percheron Vandr  17700 La DEVISE pour l'installation de leur cabinet d'infirmi res   compter du 01.09.2026.

PREND ACTE que la mise   disposition du local professionnel fera l'objet d'une d lib ration afin de fixer et d'approuver les termes et les conditions de la convention ou du contrat.

DELIB 2026_02.25_08 : Désignation du nouveau lieu de réunion du Conseil Municipal et retrait de la délibération n°2023_02.23_01

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le lieu de réunion du conseil municipal avait été fixé à la mairie de la Devisé par délibération n°2026_0223_01 car des travaux de rénovation de la salle de l'ancienne mairie de Saint Laurent Les Barrières étaient prévues en 2023 et que cette salle était destinée essentiellement à la mise à disposition aux associations, particuliers et entreprises.

Aussi, compte tenu de l'installation du nouveau conseil municipal en mars 2026 et que la salle des mariages à Vandré sera trop petite pour accueillir les 19 conseillers ainsi que le public, **Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le nouveau lieu de réunion du conseil municipal à l'ancienne mairie de Saint Laurent de la Barrière.**

De plus, l'alinéa 4 de l'article L.2121-7 du code général des collectivités locales dispose que "*Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune.*".

Dans le cas où le conseil municipal souhaite modifier définitivement le lieu de réunion des conseils municipaux, ce même article dispose : "Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances."

Dès lors, le nouveau lieu doit :

- **se situer sur le territoire de la commune ;**
- **ne doit pas contrevénir au principe de neutralité ;**
- **permettre l'accessibilité et la sécurité des lieux ;**
- **permettre d'assurer la publicité des séances.**

Après en avoir délibéré :

12 voix pour

3 abstentions (Mr Richard Dubois, Mr Philippe Samain et le pouvoir de Mr Philippe Samain donné par Mr Emmanuel JOUBERT,

Le Conseil Municipal, DECIDE

- **De fixer le lieu de réunion du conseil municipal à la salle de l'ancienne mairie de Saint Laurent de La Barrière à compter du 20.03.2026.**

DELIB 2026_0225_09 : CONVENTION FOURRIERE 2026-SPA SAINTES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon l'article L.211-24 du CR, chaque commune à obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention fourrière pour l'année 2026 avec la SPA de SAINTES Refuge du Bois Rulaud sise Route des Gauthiers – 17100 Saintes et de leur confier cette mission de fourrière et d'accueil des animaux errants, à l'exception des populations de chats sauvages (document en annexe « Chats sauvages, Chats errants, Chats libres »). En contrepartie la SPA de SAINTES Refuge du Bois Rulaud, en qualité de fourrière, s'engage à exécuter les prestations décrites dans la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à signer la **convention fourrière 2026**, avec l'ASPA de SAINTES, l'Association pour le secours et la Protection des animaux -Refuge du Bois Rulaud, présentée et jointe en annexe de la présente délibération.
- **Choisit la Formule « Tout compris »** (Déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + Prise en charge de l'animal en fourrière :

0.70€ par habitant pour 2026

DELIB 2026_0225_10 : ADHESION A LA FREDON (Fédération Régionale de lutte et de défense contre les organismes Nuisibles) de la Charentes Maritime pour l'année 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FREDON) qui assure avec le Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) la coordination des luttes pour la régulation d'un certain nombre d'organismes classés nuisibles présents dans notre département, notamment :

- Les rongeurs aquatiques envahissants (ragondins, rats musqués)
- Les oiseaux (corvidés — pigeons des villes)
- Les taupes
- Les rongeurs commensaux (rats, souris)
- Les chenilles Défoliatrices des pins
- Les frelons asiatiques

Le montant de l'adhésion annuelle est de 200 € par commune. Cette adhésion permet à la commune et à l'ensemble des habitants de bénéficier de tarifs préférentiels sur les services proposés.

Le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) prend en charge cette adhésion à hauteur de 150 € max.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la **participation de la commune pour l'année 2026 s'élève à 50€** et propose d'adhérer à la FREDON de la Charente Maritime Pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la FREDON de la Charente Maritime pour l'année 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 pour le paiement de la cotisation annuelle s'élevant à 50€.

DELIB 2026_0225_11 : ADHESION A L'ASSOCIATION LES MAIRES POUR LA PLANETE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait adhéree en 2024 et 2025 à l'association, Les Maires pour la Planète, et demande aux élus s'ils souhaitent renouveler cette adhésion pour **l'année 2026**.

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer pour l'année **2026** à l'association Les Maires pour la Planète.
- Désigne comme représentant **Monsieur Patrick BLANCHET**.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DELIB 2026_0225_12 : VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE PARTICIPATION AU SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE DES BOIS DE LA BASTIERE

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat de Gestion Forestière des Bois de La Bastière demande le versement d'un acompte de participation avant le vote de leur budget.

Le montant de l'acompte à verser par la Devise s'élève à de 700€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le versement d'un acompte de 700€ au Syndicat de Gestion Forestière des Bois de la Bastière.
- Le détail de la répartition du montant de cet acompte est précisé en annexe sur l'extrait de la délibération 2026/01 du 27.01.2026 prise par le Syndicat de Gestion Forestière des Bois de la Bastière
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Pascal Tardy, maire, Informe le conseil que Naïa Effenberger, agent d'animation, est en congé maladie pour une durée indéterminée et qu'elle sera remplacée pour la garderie et la pause méridienne par Océane qui a déjà fait un remplacement en début d'année scolaire.

2/ Pascal Tardy, maire, indique que La D 114 entre les lieux-dits « Oasis et Charmeneuil » sera fermée à la circulation pendant 1 mois et demi. Nous communiquerons les dates exactes après la réunion de mercredi 4 mars.

3/ Pascal Tardy, maire, notifie que :

- La mise en place du nouveau conseil aura lieu à 11 h à la salle de Saint Laurent de la Barrière.

4/ Pascal Tardy, maire, tient à féliciter Monsieur Frédéric Emard, Président du SYMBO, pour la qualité et la régularité des informations qu'il nous a fourni au quotidien durant cette période d'inondation. Son engagement, sa rigueur et son sens des responsabilités ont été particulièrement précieux dans ce contexte aussi sensible.

5/ Pascal Tardy, maire, nous fait part de la mutation de Julie Parpais (actuellement en poste réseaux des bibliothèques CDC).

6/ Pascal Tardy, maire, fait remarquer que la terre n'a pas encore été déposée sur le parvis de la mairie et qu'il serait nécessaire de procéder à sa mise en place rapidement.

L'objectif est de finaliser cet aménagement dans les meilleurs délais afin de pouvoir engager les démarches nécessaires liées aux subventions.

La séance est levée à 22h30

Madame Lydia BERETTI



**Le Maire,
Pascal TARDY**

